

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 49

Votants : 61 (dont 12 procurations)

N° 46

OBJET :

**REVISION ALLEGEE
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE
SERBANNES**

**ARRET DE PROJET
ET BILAN DE LA
CONCERTATION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 13 décembre 2022

Publiée ou notifiée
le : 13 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme et M. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Vichy Val d'Allier approuvé le 18 juillet 2013,

Vu la délibération du 13 juin 2019 relative au bilan du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vichy Val d'Allier puis la délibération complémentaire du 26 septembre 2019 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vichy Val d'Allier afin d'étendre son application à la globalité du territoire de Vichy Communauté,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Serbannes approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2022, prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Serbannes, définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation de la population,

Vu le bureau communautaire valant conférence intercommunale des Maires en date du 24 novembre 2022, régulièrement réunie, validant l'arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU de Serbannes et le bilan de la concertation,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération montrant que la concertation publique s'est bien déroulée selon les conditions déterminées par la collectivité,

Vu le projet de révision allégée n°1 du PLU de Serbannes comprenant les documents suivants :

- Rapport de présentation,
- Plan de zonage,
- Règlement écrit,
- Evaluation environnementale du projet de révision allégée,

Propose au conseil Communautaire :

- De tirer le bilan de la concertation : l'ensemble des modalités de concertation définies par la délibération du 31 mars 2022 a été respecté,
- D'arrêter le projet de révision allégée n°1 du PLU de Serbannes tel qu'il est annexé à la présente délibération et comportant l'évaluation environnementale,
- De soumettre pour avis le projet de révision allégée n°1 du PLU de Serbannes ainsi arrêté :
 - o A la Mission Régionale d'Autorité Environnementale au titre de l'évaluation environnementale,

- Aux personnes publiques associées, à la CDPENAF et aux communes limitrophes qui en ont fait la demande, conformément aux dispositions des articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Révision allégée n°1 du PLU de Serbannes

Bilan de la concertation avec la population

La concertation avec le public du projet de révision allégée N°1 du PLU de Serbannes s'est déroulée conformément aux modalités décrites dans la délibération du conseil communautaire, en date du 31 mars 2022.

MODALITES DE CONCERTATION

La délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2022 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Serbannes a déterminé les modalités de concertation avec le public.

Pour rappel, le conseil communautaire, dans sa délibération en date du 31 mars 2022 a également défini les objectifs poursuivis par la révision à savoir :

- Modifier le zonage afin de permettre l'aménagement d'un espace public en face de la Mairie : ce projet méritant des études complémentaires de la part de la Commune, elle ne sera finalement pas intégrée dans la présente procédure,
- Modifier le zonage sur le site du Golf afin de permettre le développement de cette activité touristique,
- Remanier le règlement littéral,

La délibération de prescription a défini les modalités de concertation suivantes :

- Information de l'engagement de la concertation sur le site internet de Vichy Communauté et par voie d'affichage au siège de Vichy Communauté et en mairie de Serbannes
- Mise à disposition d'un cahier de concertation au siège de Vichy Communauté et en mairie de Serbannes
- Recueil des observations et propositions du public par courrier adressé au siège de l'hôtel d'agglomération et par mail

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

En application de la délibération de prescription, la concertation a été menée tout au long de la démarche de révision simplifiée. Les actions suivantes de concertation ont été menées :

- 1) Site internet de Vichy Communauté : Mise en ligne le 26 avril 2022 de l'information de l'engagement de la concertation et ses modalités,
- 2) Affichage à l'hôtel d'agglomération et en mairie de Serbannes de l'information de l'engagement de la concertation depuis le 13 avril 2022 à l'hôtel d'agglomération et depuis le 5 mai 2022 en mairie de Serbannes,
- 3) Publication de l'avis au public de la prescription de la révision allégée n°1 du PLU de Serbannes le 18 avril 2022 dans le journal La Montagne,
- 4) Mise à disposition d'un registre: en mairie de Serbannes à compter du 26 avril 2022 et au siège de Vichy Communauté à compter du 14 avril 2022,

BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION

La concertation a été rendue possible de manière continue durant toute l'élaboration du projet de révision allégée du PLU.

Aucune observation n'a été recueillie pendant cette phase de concertation.